

crédit affecté au "service spécial de la neige, marché Bonsecours" et de l'appliquer aux réfections à exécuter aux ateliers de la rue Sanguinet.

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est

**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit opéré le virement des montants suivants, des trottoirs permanents ci-dessous:

|  |          |
|--|----------|
| Rue Saint-Jacques, depuis le No 1228 jusqu'à la rue Fulford . . . . .        | \$519.41 |
| Rue Saint-Jacques et la rue Chatham, angles Nord-est et Nord-ouest . . . . . | 205.29   |
| Rue Saint-Jacques vis-à-vis le No 162 . . . . .                              | 8.87     |
|  | \$733.57 |

et de les employer à terminer les trottoirs permanents suivants:

|  |          |
|--|----------|
| Rue Roy, des deux côtés, depuis la rue Cadieux jusqu'à la rue Saint-Denis . . . . .                        | \$0.08   |
| Rue Saint-Jacques, du côté nord, depuis la rue Saint-Martin jusqu'à la rue des Seigneurs . . . . .         | 1.06     |
| Rue Saint-Nicolas, des deux côtés, depuis la rue des Commissaires jusqu'à la rue Saint-Sacrement . . . . . | 8.00     |
| Rue Saint-Timothée, vis-à-vis le No 469 . . . . .  | 1.79     |
| Rue Saint-Jacques, du côté sud, depuis la rue Fulford jusqu'à la rue Canning . . . . .                     | 722.64   |
|  | \$733.57 |

—Soumis le rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de la requête de propriétaires intéressés demandant que la ligne homologuée de l'avenue de l'Hôtel de Ville, depuis la rue Marie-Anne jusqu'à l'avenue Mont-Royal, soit modifiée, et après mûre délibération, il est

**Résolu:** Que soit présenté au Conseil un rapport recommandant que la ligne homologuée du côté Est de l'avenue de l'Hôtel de Ville, depuis la rue Marie-Anne jusqu'à l'avenue Mont-Royal, soit modifiée de manière à ce que ladite rue mesure une largeur de 40 pieds tel qu'indiqué au plan signé par l'inspecteur de la Ville, daté le 16 septembre, 1904.

—Soumis le rapport et l'état de l'inspecteur de la Ville indiquant les balcons disponibles sur les trottoirs permanents terminés.

Déposés sur le bureau.

—Il est

**Résolu:** Que soit présenté au Conseil un rapport recommandant que, pour les fins du numérotage des édifices situés sur des rues s'étendant de l'Est à l'Ouest, la Ville soit divisée en deux parties par la rue Saint-Laurent, d'où lesdits édifices seront numérotés allant vers les limites Est et vers les limites Ouest de la Ville respectivement.

—Il est

**Résolu:** Que soit présenté au Conseil un rapport recommandant que soient construits les trottoirs permanents suivants conformément aux dispositions de la charte de la Ville.

Rue Sanguinet, des deux côtés, de la rue Marie-Anne jusqu'à l'avenue Mont-Royal, en dalles de pierre et goudron;

Rue Drolet du côté ouest, depuis la rue Marie-Anne jusqu'au No 480, en dalles de pierre et goudron;

Rue Marie-Anne, du côté nord, depuis la rue Drolet, en allant vers l'Est jusqu'à la ruelle, en dalles de pierre et goudron.

Rue Marie-Anne, du côté nord, depuis l'avenue Laval, en allant vers l'Est jusqu'à la ruelle, en dalles de pierre et goudron.

Rue Marie-Anne, du côté nord, depuis la rue Berri jusqu'à la rue Rivard, en dalles de pierre et goudron.

Et de plus que soit opéré le virement d'un montant de \$2160 de la balance du crédit affecté au pavage de la rue Saint-Denis, depuis l'avenue Duluth jusqu'à la rue Rachel, et employé à payer la quote-part de la Ville du coût desdits trottoirs.

—Il est

**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à demander des soumissions pour construire l'égoût projeté du chemin de la Côte-des-Neiges.

—Il est

**Résolu:** Que la "Warren Brothers Co." soit remboursée de son dépôt de \$200 fait en même temps que sa soumission pour la construction de trottoirs permanents.

—Sur proposition de M. Péchevin Leclair, il est

**Résolu:** Que les formules de réquisition pour l'exécution des raccordements de drains soient imprimées en français et en anglais.

Bonsecours market" and applied to repair the Sanguinet street yard shops.

—On the report of the City Surveyor, it was

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that the following amounts be varied from the under-mentioned permanent sidewalks:

|   |          |
|---|----------|
| St. James st., from No. 1228 to Fulford st . . . . .              | \$519.41 |
| St. James st., and Chatham st., N. E. and N. W. corners . . . . . | 205.29   |
| St. James, opposite No. 162 . . . . .                             | 8.87     |
|   | \$733.57 |

and applied to complete the following permanent sidewalks:

|  |          |
|--|----------|
| Roy st., both sides, from Cadieux st. to St. Denis st. . . . .               | \$0.08   |
| St. James st., north side, St. Martin to Seigneurs st. . . . .               | 1.06     |
| St. Nicholas st., both sides Commissioners st., to St. Sacrement st. . . . . | 8.00     |
| St. Timothée st., opposite No. 469 . . . . .                                 | 1.79     |
| St. James st., south side, from Fulford to Canning . . . . .                 | 722.64   |
|  | \$733.57 |

—Submitted the City Surveyor's report on the petition of interested proprietors praying that the homologated line of City Hall avenue, from Mary-Ann street to Mount-Royal avenue, be modified, and after mature deliberation, it was

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that the homologated line on the east side of City Hall avenue from Mary-Ann street to Mount-Royal avenue, be modified so as to make the said street 40 feet in width as shown on the plan signed by the City Surveyor and dated September 16th, 1904.

—Submitted the City Surveyor's report and statement showing balances available out of completed permanent sidewalks.

Laid on the table.

—It was

**Resolved:** That a report be made to Council recommending that, for the purpose of numbering buildings situated on streets running from east to west, the City be divided in two by St. Lawrence street, whence the said buildings shall be numbered going towards the eastern and western City limits respectively.

—It was

**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the following permanent sidewalks be constructed in conformity with the provisions of the City charter:

Sanguinet street, both sides, from Mary-Ann to Mount-Royal avenue, in flagstone and coal tar.

Drolet street, west side, from Mary-Ann street to No. 480, in flagstone and coal tar.

Mary-Ann street, north side, from Drolet street, eastward to the lane, in flagstone and coal tar.

Mary-Ann street, north side, from Laval avenue, eastward to the lane, in flagstone and coal tar.

Mary-Ann street, north side, from Berri street to Rivard street, in flagstone and coal tar.

And furthermore that \$2,160.00 be varied from the balance of appropriation for paving St. Denis street, from Duluth avenue to Rachel street, and applied to pay the City's share of the cost of said sidewalks.

—It was

**Resolved:** That the City Surveyor be authorized to call for tenders for the proposed sewer to be constructed in Côte-des-Neiges Road.

—It was

**Resolved:** That the Warren Brothers Co., be reimbursed their deposit of \$200.00 made with their tender for permanent sidewalks.

—On motion of Ald. Leclair, it was

**Resolved:** That the application forms for drainage connections, be printed in French and in English.